

RÈGLEMENT DÉMONSTRATION COUPE ICARE 2019 - « DEMO CONSTRUCTEUR »

Participation :

Les pilotes voulant participer à la démonstration « *Démo constructeur* » de la Coupe Icare 2019 doivent remplir une fiche d'inscription **avant le vendredi 6 septembre**.

L'inscription se fait exclusivement en ligne à l'adresse www.coupe-icare.org

Engagement :

En s'inscrivant à cette « Démonstration Constructeur », le pilote s'engage à respecter le présent règlement et les consignes du Directeur des Vols (DV).

Organisation générale :

Contact : Jean-Gabriel THILLARD - igthillard@gmail.com

Dates : samedi 21 septembre de 14h00 à 15h00 au déco Sud de Saint Hilaire du Touvet.

Briefing Sécurité : samedi à 10h, salle de cours décollage Est

Rendez-vous : À la tente du Parateam (Déco Sud) le samedi à 13h00.

2^{ème} Briefing pilotes et organisation : Sur le décollage Sud à 13h30. Si possible, remise d'une fiche informative « constructeur » pour présentation des modèles à l'organisation. L'organisation des passages des fabricants sera définie lors de ce briefing afin d'améliorer la fluidité des décollages.

Décollage : Entre 14h00 et 15h00 (annulation possible en fonction de la météo et /ou sécurité).

Horaire des vols : Le vol ne doit pas dépasser l'horaire de 15h00 (atterrissage compris).

Matériel obligatoire : Aile en état de vol, révisée selon les préconisations « constructeur » s'il y a lieu, **parachute de secours**, casque, radio en état de fonctionnement. *En cas de voile neuve, il est demandé d'essayer la voile en pente école. La voile peut être en instance d'homologation et ne pas avoir le résultat définitif des tests d'homologation*

Aptitudes techniques : savoir réaliser un décollage dos voile. Les pilotes ne pratiquant que le face voile et devant attendre des conditions de vent favorable à ce type de décollage seront invités à attendre le passage des pilotes sachant décoller dos voile, en conditions de vent nul notamment.

Vol : l'espace de vol sera déterminé avec précision lors du briefing. **Le survol du public est formellement interdit au décollage comme à l'atterrissage.** Le posé sur le plateau n'est pas autorisé. Il est interdit de pénétrer dans le domaine d'évolution des déguisements volants.

Évolutions : Le pilote s'engage à réaliser un vol simple permettant la meilleure visibilité du parapente auprès du grand public. L'ensemble des règles de sécurité régissant notre activité sont à respecter (Règles de l'air, marges de sécurité, priorités, circuit d'approche). Tout manquement entraînera l'exclusion du pilote concerné. Les évolutions de voltige sont proscrites dans le cadre de cette démonstration. Le pilote doit respecter les préconisations du constructeur de son matériel et ne pas sortir du domaine de vol.

Animation : possibilité d'emport de matériel publicitaires dans la limite d'un volume raisonnable n'entraînant ni la réduction de visibilité, ni la présence d'objet traînant à plus de 2 mètres du pilote. L'emport de caméra est toléré. La déclaration de matériel embarqué est obligatoire.

Les pilotes qui ne respecteront pas le présent règlement seront exclus de la manifestation.

A fournir à l'organisation lors du briefing de sécurité

- Attestation d'assurance du pilote, et/ou prise en charge de l'assurance du pilote par le constructeur ou distributeur.
- Copie du brevet de pilote ou licence de vol du pilote
- Assurance constructeur
- Fiche d'inscription du pilote